R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Vitrolles
vivre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 39
En exercice : 39
Ayant pris part à la délibération : 38

Mis en ligne le : 17/12/2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI – Mme CZURKA- M. AMAR –M. MERSALI- Mme CUILLIERE – M. GARDIOL – Mme ATTAF – M. PORTE – Mme NERSESSIAN – M. MICHEL – Mme DESCLOUX – M. PIQUET – M. RENAUDIN – M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY – Mme MICHEL – Mme RAFIA – Mme ROSADONI – Mme BERTHOLLAZ – M. DE SOUZA- Mme ROVARINO – Mme CHAUVIN- M. MATHON – M. SAURA – M. MENGEAUD – Mme MERAKCHI – M. SAHRAOUI – M. LICCIA – M. BOCCIA – Mme SAHUN- M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ – M. LARLET – M. WAHARTE -

Pouvoirs : Mme MORBELLI à M. GACHON – M. JESNE à M. MATHON - Mme PIOMBINO à M. SANCHEZ

Absents : M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU LABEL DE LA CITE EDUCATIVE
N° Acte : 8.1
Délibération n°24-243

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Education, et notamment les articles L.111-1, L.211-1 et L.421-10

VU la Loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la Loi de Finances initiale pour 2024 et le décret portant répartition des crédits et découverts autorisés par la Loi de Finances,

VU la Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

VU la Charte de la Laïcité à l'École annexée à la circulaire n°2013-144 du 6 septembre 2013 relative à la charte de la laïcité à l'École,

VU la Circulaire n°6057-SG du Premier ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,

VU la Circulaire de rentrée 2021 du 23 juin 2021 du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse,

VU l'instruction du Gouvernement du 9 novembre 2023 relative au renouvellement du label des Cités éducatives,

VU le courrier de demande du renouvellement du label en date du 30 novembre 2023 signé par Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône, Madame la Préfète déléguée pour l'Egalité des Chances de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et Monsieur le Maire de la Commune de Vitrolles,

VU la délibération n°21-59 du Conseil Municipal du 25 mars 2021 qui autorise la commune à candidater pour le programme des Cités éducatives,

VU la délibération n°21-180 du Conseil Municipal du 7 octobre 2021, qui autorise M. Le Maire à signer la 1ère convention cadre triennale de labellisation de la Cité éducative,

VU la délibération n°21-181 du Conseil Municipal du 7 octobre 2021 qui autorise M. Le Maire à signer la convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité éducative de Vitrolles,

VU la délibération n°23-137 du Conseil Municipal du 19 octobre 2023 et la délibération n°24-140 relatives au Projet Educatif Vitrollais,

VU la délibération n° 003-16078 du 18 avril 2024 par laquelle le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le Contrat de ville 2024-2030 ainsi que les 16 conventions communales en faveur des quartiers prioritaires de la ville,

VU la délibération n° 24-136 du Conseil Municipal du 4 juillet 2024 approuvant le Contrat de ville métropolitain 2024-2030 ainsi que les 16 conventions communales en faveur des quartiers prioritaires de la ville,

Considérant que la Ville, forte de son projet éducatif Vitrollais, de son engagement en matière éducative, et de son programme de développement d'actions pour accompagner le parcours éducatif des enfants, a été retenue pour le renouvellement du label "Cité éducative", 200 communes en France bénéficient du renouvellement de ce label,

Considérant qu'il s'agit d'organiser pour les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans des quartiers prioritaires une alliance autour de l'école de tous les acteurs éducatifs, pour mieux les accompagner vers la réussite, dans tous les temps et les espaces et en lien avec leur famille,

Considérant que l'objectif est de soutenir et de favoriser les dynamiques territoriales de coopération éducative et d'expérimentation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre pluriannuelle relative au renouvellement du label de la Cité éducative avec Madame la Préfète déléguée pour l'Egalité des Chances, et Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille. Le périmètre de la Cité éducative intervient sur les quartiers prioritaires du Secteur centre et de la Frescoule, elle concerne dix-huit établissements du 1er degré et quatre établissements du 2nd degré. Cette convention a une durée de 3 ans, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026. L'enveloppe budgétaire pluriannuelle prévisionnelle du budget de la politique de la ville (sous réserve de vote des crédits correspondant à la Loi de Finances) s'élève à 900 000 euros pour 3 ans, soit 300 000 euros par an.

La convention est déposée sur le bureau de l'Assemblée Municipale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE les termes de la convention cadre pluriannuelle relative au renouvellement du label de la Cité éducative et de ses annexes,

PRÉCISE qu'une part de l'enveloppe budgétaire sera réservée aux dépenses d'ingénierie (pilotage, coordination, formation, communication, évaluation...) et que la commune s'engage à poursuivre le cofinancement de la démarche dans le cadre du déploiement et de l'enrichissement des actions en mobilisant les moyens humains, matériels et financiers nécessaires conformément à la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 13/12/2024

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI

MAIRIE DE VITROLLES
R.F.
13127

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et Institutionnelles

C. LANZARONE

Cités éducatives

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE
Relative au renouvellement du label de la Cité éducative de

Secteur Centre et La Frescoule
Ville de Vitrolles
Collège Henri FABRE

Date de notification :

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU LABEL DE LA CITE ÉDUCATIVE des QPV Secteur Centre et de La Frescoule, Ville de Vitrolles

VU le Code de l'Éducation, et notamment les articles L.111-1, L.211-1 et L.421-10

VU la Loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la Loi de Finances initiale pour 2024 et le décret portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances,

VU la Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

VU la Charte de la laïcité à l'École annexée à la circulaire n°2013-144 du 6 septembre 2013 relative à la charte de la laïcité à l'École,

VU la Circulaire n°6057-SG du Premier ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,

VU la Circulaire de rentrée 2021 du 23 juin 2021 du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,

VU l'instruction du Gouvernement du 9 novembre 2023 relative au renouvellement du label des Cités éducatives

VU le courrier de demande du renouvellement du label en date du **30 novembre 2023 signé par le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône, le Préfet délégué pour l'Égalité des Chances de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le Maire de la Commune de Vitrolles,**

VU la délibération du Conseil Municipal du **25 mars 2021** qui engage la commune dans le programme des cités éducatives,

VU la délibération n° 003-16078 du 18 avril 2024 par laquelle **le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le Contrat de Ville 2024-2030 ainsi que les 16 conventions communales** en faveur des quartiers prioritaires de la ville,

VU la délibération n° 24-136 du Conseil Municipal du 4 juillet 2024, approuvant le Contrat de Ville Métropolitain 2024-2030 ainsi que les 16 conventions communales en faveur des quartiers prioritaires de la ville,

VU le courrier officiel des ministres confirmant le renouvellement du label en date du **23 avril 2024,**

ENTRE L'ÉTAT

La Ministre de l'Éducation nationale et la Ministre du logement et de la rénovation urbaine, représentées par **le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille et par la Préfète déléguée pour l'égalité des chances.**

ET

La ville de **Vitrolles** représentée par le Maire **Loïc GACHON.**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT,

Préambule :

Impulsé par le Gouvernement à partir d'expériences de terrain, co-piloté par le secrétariat d'Etat chargé de la Citoyenneté et la Ville et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la démarche des Cités éducatives est née en 2019 de la nécessité d'avoir une action renforcée en matière éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) avec un engagement : soutenir les alliances éducatives à établir collectivement une stratégie sur le territoire pour garantir l'égalité des chances et l'émancipation de chaque jeune en lien avec la *Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.*

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge sociales et éducatives des enfants et des jeunes dans les quartiers les plus défavorisés, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Cette mobilisation couvre l'intégralité du parcours de la naissance à l'insertion professionnelle. L'ambition des Cités éducatives n'est **pas d'être un dispositif de plus**, mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin au travers de trois grands objectifs :

- ***conforter le rôle de l'école*** : là où elle est particulièrement attendue, l'École doit être attractive et rayonnante sur son environnement.
- ***promouvoir la continuité éducative*** : la continuité éducative doit être organisée autour de l'École, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire,
- ***ouvrir le champ des possibles*** : L'un des enjeux majeurs de la "Cité éducative" est d'aider les enfants et plus particulièrement les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation, en multipliant les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

Dans les territoires de la Politique de la ville, l'égalité des chances réside dans un projet de gouvernance et d'action collectives pour faire ville et permettre à chacun de pouvoir choisir son avenir sans distinction géographique, sociale, économique ou culturelle. Par leurs résultats et leurs objectifs, les Cités éducatives portent cette ambition : en quatre ans, 208 Cités éducatives sont nées, couvrant plus de 400 QPV pour plus d'un million de jeunes accompagnés. Ce sont également 238 collèges en REP+ et 172 collèges en REP impliqués ainsi que de nombreuses écoles du premier degré.

L'investissement massif de l'Etat, 247 millions d'euros sur la période 2019-2024 engagés par le secrétariat d'État chargé de la Citoyenneté et de la Ville, ainsi que des moyens humains et financiers apportés par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, démontrent la hauteur de l'engagement de l'État au service des populations les plus fragiles.

Dans la continuité de ces engagements précédents et dans le cadre du déploiement de l'ambition « Engagement Quartiers 2030 », le Gouvernement a décidé de proposer un renouvellement du label aux territoires concernés, afin que les acteurs ayant fait de l'éducation une grande priorité partagée puissent continuer à mettre en commun leurs expertises et leurs compétences au service des quartiers et leurs jeunes habitants.

A cet effet, les pilotes locaux de cette démarche s'engagent donc à poursuivre le déploiement d'un **projet local de renforcement des coopérations entre les acteurs**, au travers d'un pilotage partagé et d'une mise en commun des ressources disponibles.

Article 1 : Objet

La présente convention fixe les orientations stratégiques et le plan d'actions de la cité éducative ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation.

Article 2 : Périmètre de la Cité éducative

Nom et numéro des QPV :
Secteur Centre : QN01317I
La Frescoule : QN01318I
Nom et numéro UAI des collèges membres de la cité éducative (préciser REP ou REP+) :
Collège Henri FABRE : 0132214L – REP +
Collège Camille CLAUDEL : 0133352Y - REP
Nom du collège chef de file :
Collège Henri FABRE
Nom des écoles membres de la cité éducative :
EMP et EEP Lucie AUBRAC
EMP et EEP Robert BADINTER
EMP et EEP Jean De La FONTAINE
EMP et EEP Jean-Jacques ROUSSEAU
EMP et EEP PRAIRIAL
EMP Georges LAPIERRE
EEP Pablo PICASSO
EMP et EEP Jules RAIMU
EMP et EEP PLAN DE LA COUR
EMP et EEP Anne SYLVESTRE
Nom des établissements publics associés (Lycée, Greta, CFA, Université, IUT…)
Lycée Pierre MENDES-FRANCE
Lycée Jean MONNET
Annexe 1 : carte du périmètre

Article 3 : Objectifs stratégiques de la Cité éducative

Au regard du diagnostic établi par les copilotes, des temps de concertation ayant largement réuni les acteurs de la cité éducative de Vitrolles, les copilotes de la cité éducative ont défini des axes prioritaires ayant vocation à répondre aux enjeux collectivement identifiés, en cohérence avec les orientations nationales.

Fin 2023, les copilotes ont acté la mutualisation des instances avec le Programme de Réussite Éducative (PRE).

Lors du Comité de pilotage du 14 mai 2024, l'objectif a été d'apporter de la cohérence avec les autres démarches/dispositifs comme le Contrat de Ville (renouvelé en 2024 avec l'adoption du Contrat des Possibles 2024-2030 et sa déclinaison en convention communale), la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF, et dans le cadre du Projet Éducatif Vitrollais (PEV) qui a été voté en Conseil Municipal du 4 juillet 2024.

6 axes locaux sont aujourd'hui identifiés. Ces axes et enjeux ne sont pas exhaustifs ou limitatifs, ils pourront évoluer en fonction de l'analyse continue des besoins dans le cadre de la cité éducative de Vitrolles.

1) <u>Soutien à la parentalité</u>
- Conforter le rôle des parents : 1er acteur éducatif,
- Permettre le répit parental,
- Accompagner les familles monoparentales et les plus fragilisées,
- Trouver des modes innovants d'implication des familles pour tendre vers la co-construction des projets.

2) <u>Santé / Bien-être</u>
- Travailler sur la prévention précoce (à articuler avec l'axe « Soutien à la scolarité »)
- Améliorer l'hygiène de vie (alimentation, écran…),
- Sensibiliser à la vie affective et sexuelle.
- Faciliter l'accès aux soins,
- Coordonner et rendre visible les parcours de santé,
- Prendre en charge la santé mentale.

3) <u>Pouvoir d'agir / Ambitions</u>
- Faciliter l'orientation,
- Favoriser l'inclusion numérique,
- Connaître et s'approprier son environnement proche,
- Encourager l'estime de soi / Parcours inspirants,
- Lutter contre les déterminismes de genres,
- Accompagner l'insertion professionnelle et sociale,
- Favoriser la connaissance de soi, de ses ressources… dès le plus jeune âge.

4) <u>Faire société / Faire ensemble</u>
- Participer à l'apaisement du climat social : relations familles, écoles et services publics / Compétences Psycho Sociales (CPS),
- Prévenir la délinquance,
- Favoriser l'esprit critique et la citoyenneté,
- Créer un attachement collectif : favoriser les initiatives citoyennes pour inciter le sentiment d'appartenance
- Promouvoir les valeurs de la République et de la laïcité,
- Lever les freins au départ en séjour.

5) <u>Soutien à la scolarité</u>
- Faciliter l'accrochage scolaire et faire de la prévention scolaire,
- Favoriser les passerelles entre la petite enfance et l'école maternelle,
- Prendre en compte les élèves à besoin particulier : inclusion scolaire,
- Développer des outils d'aide méthodologique,

- Prendre en compte les élèves en situation de décrochage scolaire et d'exclusion (à articuler avec l'axe « Santé / Bien-être »).

6) Sports et Cultures

- S'ouvrir au monde et vers le champ des possibles,
- Accéder à l'offre de droit commun en autonomie (passerelles) : « aller vers » et « accompagner à développer la mobilité physique, psychologique »;
- Développer la culture scientifique,
- Lutter contre le décrochage d'activités de loisirs et sportifs à l'adolescence,
- Faire de la culture une habitude familiale,
- Faire des sports et des cultures un facteur de cohésion sociale,
- Favoriser l'aisance aquatique.

Annexe 2 : plan d'actions détaillé

Article 4 : Pilotage et gouvernance

1. Rôle et composition des instances de pilotage

Le programme des cités éducatives s'articule autour d'une troïka signataire de cette convention.

Comme mentionné précédemment, les instances de gouvernance ont été mutualisées entre la Cité éducative et le PRE et deviennent les instances de la « Réussite éducative ».

Les pilotes sont ainsi représentés à plusieurs niveaux autour de l'organisation suivante.

Le Comité de pilotage (COPIL) est ainsi constitué de membres de droit :

- **M. le Maire de Vitrolles**
- **M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale**
- **Mme. la Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances**

Et de membres partenaires :

- **Mme la Présidente de la Métropole**
- **M. le Vice-Président de la Métropole délégué à la cohésion sociale,**
- **Mme la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône**
- **Mme la Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône déléguée à la politique de la Ville**
- **Mme la Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône déléguée aux collèges**
- **M. le Président de la Région SUD**
- **M et Mmes les présidents ou directeurs de toute institution partenaire (CAF, ARS, DRAC, etc.)**
- **M. et Mmes les représentants des terrains et des instances citoyennes.**

Les membres du COPIL se donnent également la possibilité d'inviter d'autres partenaires selon l'ordre du jour établi, comme les représentants des acteurs de terrain et des instances citoyennes.

Le comité technique (COTECH) rassemble les représentants techniques des institutions présentes au sein du COPIL. Il est composé de la chargée de mission réussite éducative pour représenter l'État, de l'inspectrice des cité éducatives (poste dédié) pour représenter l'Éducation Nationale, des représentants de la DGA enfance, sports, culture et de la DGA vie citoyenne et développement urbain pour représenter la commune. L'adjointe déléguée au Projet éducatif, et au périscolaire et loisirs, est invitée également. Il fait l'interface entre l'équipe projet territoriale (EPT) et le comité de pilotage, organise la démarche partenariale, financière, évaluative.

L'équipe projet territoriale (EPT) est l'émanation sur le territoire de la troïka de la Cité Éducative. Elle est constituée de la déléguée du préfet, de la cheffe d'établissement du collège chef de file, du directeur de l'innovation éducative (DGA déléguée à l'enfance) et du chef de projet de la politique de la ville (DGA vie citoyenne et développement urbain) pour la commune de Vitrolles. Cette équipe anime la cité, fait le lien entre le terrain et les autres instances, instruit les projets d'actions au regard des orientations de la Cité éducative.

Les instances de pilotage et de gouvernance sont accompagnées dans leurs missions par une chargée de projet opérationnel (1 ETP) et un chef de projet opérationnel Éducation Nationale (0,5 ETP).

2. Modalités d'exécution des engagements financiers (notamment du P147)

Chaque action financée répond à des besoins identifiés collectivement et sur avis partagé.

Chaque décision du comité de pilotage, du comité technique et de l'équipe projet territoriale fait l'objet d'un consensus.

Chaque proposition relative au financement d'actions est présentée par l'équipe projet territoriale pour instruction en comité technique et soumise à validation au COPIL.

La programmation annuelle d'actions de la Cité éducative est construite à la fois à partir des réponses à l'appel à projets et des projets élaborés au fil de l'eau à partir des besoins, constats et propositions des groupes de travail de la Cité éducative. Les actions soutenues s'inscrivent dans les priorités de la Cité éducative.

La gestion des crédits spécifiques dédiés (P147) est assurée par les services préfectoraux. Comme pour les autres actions de la Politique de la ville, et pour chaque action financée par les crédits dédiés, les porteurs sont invités à saisir leurs dossiers sur la plateforme DAUPHIN. Les services de l'État instruisent ensuite la demande et procèdent au versement des subventions.

3. Modalités de mobilisation des associations, des parents, des jeunes, des conseils citoyens, des entreprises et autres acteurs privés…

Au cœur de la communauté éducative, les représentants des acteurs de terrain, des instances citoyennes, les parents et les bénéficiaires seront associés chaque fois que

cela est possible, en particulier dans les groupes de travail thématiques, où leur expertise est indispensable. Ces groupes de travail constituent le socle d'informations nécessaires pour nourrir les avis de l'équipe projet territoriale et du comité technique. Au-delà de ces groupes thématiques spécifiques, certains temps collectifs permettront de réunir l'ensemble de la communauté éducative.

Article 5 : Durée de la convention de labellisation et articulation avec le contrat de ville

Le terme de la présente convention est fixé au 31 décembre 2026. Il pourra être prolongé par un avenant.

La convention est annexée au contrat de ville.

Article 6 : Contribution de la commune

La commune, à la suite de la délibération confirmant le renouvellement du label par les ministres, s'engage à poursuivre le cofinancement de la démarche dans le cadre du déploiement et de l'enrichissement du plan d'actions pluriannuel transmis, en mobilisant les moyens humains et financiers nécessaires et sous réserve du vote de leur budget annuel.

Cet engagement prend notamment la forme :
- d'un cofinancement à part égale avec l'État d'un poste de chargé de projet opérationnel ;
- d'une mobilisation des services compétents de la commune afin de renforcer leurs coopérations avec les partenaires ;
- du renforcement de la diffusion d'informations auprès des acteurs locaux et du public, sur les dispositifs éducatifs au cœur de la cité éducative.

Reposant sur le principe d'un cofinancement avec l'État, l'engagement de la commune pour la démarche Cité éducative est fixé à 30% du financement du plan d'actions pour les années 2024 à 2026, incluant des apports en crédits et la valorisation de dépenses contribuant réellement et effectivement à la mise en œuvre de la démarche.

Article 7 : Contribution du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'engage dans le déploiement des Cités éducatives. Il porte une attention particulière aux ressources humaines indispensables pour conforter le rôle de l'école et organiser le pilotage des Cités éducatives, avec la désignation d'un principal de collège chef de file pour l'ensemble des établissements et des écoles de la Cité éducative.

En outre, un fonds de la cité éducative est créé auprès du collège chef de file et sera abondé en partie par des crédits éducatifs inscrits au budget académique.

Par ailleurs, l'Éducation Nationale met à disposition des moyens humains pour assurer sa gouvernance. Une partie des missions des postes déjà existants a été réorientée vers la mise en œuvre du dispositif :

- **Sur le plan académique, un poste spécifique est dédié à l'accompagnement, à la coordination et à la gouvernance des cités éducatives,**

- **Sur le plan départemental, la cellule des politiques éducatives intervient dans l'opérationnalité du dispositif,**
- **Sur le plan local, la principale cheffe de file et les différents acteurs concernés (chefs d'établissement, IEN, coordonnateur REP+...) participent activement à l'élaboration et à la réalisation du projet.**

Un poste spécifique de chef de projet cité éducative a été créé au niveau de la cité éducative de Vitrolles (1/2 ETP). Il assiste la principale, cheffe de file, participe à l'élaboration de la stratégie de fonctionnement, accompagne le pilotage des actions et la coordination de l'animation d'un réseau d'acteurs en lien avec les différents partenaires.

Ces personnels contribuent, avec l'ensemble des partenaires, à rendre plus efficients certains dispositifs déjà financés au sein de l'éducation prioritaire par l'Éducation Nationale :

- **Les classes de GS, CP, CE1 dédoublées seront accompagnées par une aide à la scolarité plus qualitative, un Programme de Réussite Éducative articulé autour de la continuité éducative et du parcours de l'élève.**
- **L'accueil en classe de « Toute Petite Section » (TPS) pourra être soutenu.**
- **L'articulation avec les projets Notre École, Faisons-la Ensemble (NEFE) sera renforcée.**
- **L'offre proposée par les cordées de la réussite sera diversifiée et personnalisée en renforçant les alliances éducatives en interne et avec les partenaires.**
- **La priorité nationale sur les stages de collège et de 2nde de qualité sera déclinée dans la cité éducative autour d'un travail partenarial visant à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur**
- **Une vigilance particulière est portée par l'Éducation Nationale sur l'alliance éducative et le renforcement du lien Ecole-Familles.**
- **Les dispositifs « Devoirs faits » et « Vacances apprenantes » déjà abondés, seront maintenus et soutenus en conséquence. L'accompagnement éducatif pourra de même être mis en lien et développé dans le cadre de la cité éducative.**
- **Les projets départementaux de la DSDEN13 dans les champs artistiques et culturels contribuant à la dynamique de création et de valorisation de partenariats avec des structures culturelles sont déjà engagés. Ils se poursuivront en lien avec les établissements scolaires de la cité éducative.**
- **La mise en œuvre du projet académique, sur le volet bien-être et sport, sera renforcée.**

Article 8 : Contribution du ministère délégué à la Ville via le programme 147 « politique de la ville » :

Après instruction par la coordination nationale (ANCT-DGESCO) et sur décision des ministres, actée par le courrier du 23 avril 2024, **sous réserve du vote des crédits en Loi de Finances**, une enveloppe est réservée à la cité éducative de Vitrolles, au titre des exercices 2024 à 2026.
Cette enveloppe s'élève à :

900 000 euros

Répartis comme suit :

	Enveloppe spécifique programme 147
2024	300 000 €

2025	300 000 €
2026	300 000 €
Total	**900 000€**

Les dotations spécifiques annuelles abonderont l'enveloppe départementale du programme 147, dont le préfet est ordonnateur, consacrée au contrat de ville.

Sur cette enveloppe, une part minimale sera réservée aux dépenses d'ingénierie permettant d'assurer le fonctionnement et la dynamique de la Cité éducative (pilotage, coordination, formations, communication, évaluation).

Article 9 : Conditions de délégation aux préfets des enveloppes spécifiques cités éducatives du programme 147

Pour 2024, la délégation de l'enveloppe prévisionnelle aux préfectures de département interviendra dès notification par le secrétariat d'État chargé de la Citoyenneté et de la Ville du nouveau montant de subvention aux préfets et aux collectivités concernées. Préalablement à la signature de la présente convention, une avance de crédits pourra être dégagée afin d'assurer la continuité des programmations entre l'année 2023 et 2024.

Pour l'année 2025, la délégation des crédits aux préfectures de département interviendra après transmission à l'ANCT de la présente convention signée, du protocole de suivi et d'évaluation ajusté et des documents opérationnel et financier de la revue de projet de l'année précédente.

Pour l'année 2026, la délégation des crédits aux préfectures de département interviendra sur présentation des documents opérationnel et financier de la revue de projet de l'année précédente.

Article 10 : Exécution financière

Les modalités de délégation et les règles d'exécution des crédits spécifiques du P147 dédiés aux Cités éducatives font l'objet chaque année d'une présentation dans une note d'exécution financière dédiée.

Article 11 : Le Fonds de la Cité éducative (fonds du collège chef de file pour l'Éducation Nationale)

Un fonds est créé auprès du collège chef de file de la cité éducative, qui fera l'objet d'une convention constitutive, annexée à la présente convention cadre, à transmettre à la coordination nationale (ANCT-DGESCO) (annexe 3).

Ce fonds a pour but de financer des actions de nature socio-éducatives au bénéfice des élèves de l'ensemble de la cité éducative et de leurs familles. Il est abondé paritairement chaque année par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (P230) et le ministère délégué à la ville (P147) à hauteur de 15 000 euros respectivement, soit un montant total annuel de 30 000 euros. Les collectivités territoriales et d'autres partenaires de la cité éducative peuvent également abonder ce fonds. Les crédits issus du P147 abondant le fonds du collège chef de file sont à prélever sur l'enveloppe globale annuelle de la Cité éducative visée à l'article 8 de la présente convention.

La principale du collège « chef de file » de la cité éducative est l'ordonnateur des dépenses et des recettes. Il est secondé dans ses fonctions par l'adjoint gestionnaire de son établissement. Le fonds permet, sur le fondement de l'article L. 421-10 nouveau du code de l'Éducation de mutualiser des dépenses au bénéfice de tous les élèves de la cité éducative, du premier comme du second degré.

Les actions financées par le fonds sont engagées par le principal du collège sur la base d'une décision de la troïka.

Chaque année, l'ordonnateur du fonds du collège chef de file adresse au comité de pilotage le bilan d'exécution du fonds.

Article 12 : Cofinancements et dépenses éligibles aux crédits de la cité éducative

La démarche partenariale et globalisante des Cités éducatives vise prioritairement la mobilisation d'un ensemble de politiques publiques préexistantes sur les territoires concernés, mobilisation qui s'entend également des ressources financières affectées.

Cette mobilisation des moyens existants (qui viennent abonder le budget global de la cité éducative), qui font alors l'objet d'un pilotage conjoint et stratégique, doit permettre plus de cohérence et de simplification pour un meilleur impact sur les publics bénéficiaires des actions. Ces moyens ainsi dégagés, additionnés aux crédits dédiés par l'État pour les Cités éducatives, favorisent à la fois une meilleure structuration des acteurs et, le cas échéant, le déploiement de nouvelles actions. Ainsi, les crédits « Cité éducative » n'ont pas vocation à se substituer aux crédits préexistants sur le territoire (notamment le contrat de ville et le programme de réussite éducative, également les dépenses de droit commun des collectivités territoriales, les dispositifs financés par l'Éducation Nationale, ...).

Les Cités éducatives reposent sur le principe du co-financement et d'engagements conjoints de l'État et du territoire. Afin d'assurer une dynamique partenariale équilibrée, un seuil minimal de co-financement est fixé à hauteur de 30% du budget global de la Cité éducative. Ces 30% comprennent toutes les contributions de la collectivité et des autres partenaires engagés à l'exclusion des autres crédits de l'État (P147, P214, P304, P230 ou autre).

Article 13 : Respect des valeurs de la République

Les bénéficiaires de l'aide de l'État dans le cadre de la présente convention s'engagent à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. Ils s'engagent également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe. Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

Article 14 : Revue annuelle de projet

La revue de projet constitue un point d'étape annuel dans le déploiement du projet de Cité éducative, en présence de l'ensemble des parties prenantes concernées, afin d'établir :
- Un bilan annuel du pilotage administratif et financier de la Cité éducative.

- Un point d'étape concernant la dynamique de projet de la Cité éducative en effectuant un focus sur les modalités de coopération et sur la mise en œuvre de la logique de parcours éducatif.

Au niveau territorial, la revue de projet permet à l'ensemble des acteurs impliqués d'analyser l'avancement du projet de la Cité éducative sous le double angle de son pilotage opérationnel, administratif et financier, et de la dynamique de projet sur l'année écoulée. Cela afin d'identifier les réussites et points forts du projet, les difficultés rencontrées, et les ajustements à réaliser pour assurer la pérennité du projet. Il s'agit donc d'un bilan annuel partagé, mais également d'une anticipation de la suite du projet pour en assurer l'efficience et l'efficacité sur le long terme.

Au niveau national, les informations issues des comptes rendus des revues de projet des Cités éducatives concourent également au pilotage opérationnel et financier de la démarche des Cités éducatives assurée par la coordination nationale (ANCT-DGESCO).

Chaque Cité éducative doit faire l'objet d'une revue de projet annuelle individualisée. En fin d'année, le préfet de département organise avec les services académiques et les services de la collectivité la revue de projet de la Cité éducative de son ressort. Un bilan annuel du pilotage opérationnel, administratif et financier doit être opéré avec ces acteurs dont :

- les autorités académiques (pilotage et gouvernance du projet, rôle du collège chef de file, participation des personnels enseignants, innovation pédagogique, bilan des formations, lien avec le projet académique, impacts sur les résultats des élèves,…) ;
- les services de l'État en région en charge de l'animation et du pilotage de la politique de la ville : pilotage, animation et mobilisation interministérielle (SGAR, DREETS)
- les services de l'État associés en raison de leurs compétences respectives (DRAC, DRAJES, ARS, DDPJJ, …) ;
- la municipalité (pilotage et gouvernance du projet) ;
- ainsi que de toutes les parties prenantes impliquées dans le pilotage du projet (intercommunalité, département, région, CAF, associations, conseil citoyen, associations de parents, etc.).

En cas d'absence de revue de projet ou d'écart injustifié entre le compte-rendu financier et l'enveloppe versée, le montant de la subvention spécifique annuelle pourra être révisé.

Article 15 : Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation des politiques publiques jouent un rôle central pour éclairer le débat public et la décision. A ce titre et dans le cadre d'une démarche telle que les Cités éducatives et au regard des objectifs rappelés ci-dessus, un suivi documenté et une évaluation ambitieuse sont des exigences prioritaires.

Afin d'assurer ce suivi et cette évaluation, chaque cité éducative a dû, dès l'obtention de sa labellisation initiale, établir un protocole de suivi et d'évaluation.

Ce protocole de suivi et d'évaluation précise la gouvernance prévue pour l'évaluation, les

objectifs et le public ciblé (tranche d'âge et cotation genrée, cadre scolaire et/ou périscolaire), le calendrier prévisionnel de déploiement des actions, et l'effet-levier prévu, ainsi que les indicateurs de suivi et de résultat, voire d'impact. Il constitue une annexe à la présente convention.

Il doit être actualisé dans le cadre du renouvellement, annexé à la présente convention (annexe 4) et faire l'objet d'une transmission à l'ANCT avant le 31 décembre 2024.

La mise en œuvre du suivi et de l'évaluation est menée par une équipe indépendante et spécialisée.

L'évaluation porte sur les résultats et l'impact de la démarche et des actions par rapport aux objectifs.

L'ensemble des productions relatives à cette évaluation (rapports, analyses, ...) sera transmis à la coordination nationale (ANCT-DGESCO).
Tout au long de la durée de conventionnement, les signataires de la présente convention s'engagent par ailleurs à participer aux différents chantiers évaluatifs nationaux (suivi de cohorte, évaluation qualitative...) initiés par la coordination nationale.

Article 16 : Partage d'expériences et communication

La démarche des cités éducatives dans laquelle s'engage la collectivité et les financements spécifiques accordés doivent faire l'objet d'une communication en direction des habitants du territoire en cité éducative.
Tous les documents de promotion et de communication de la collectivité doivent porter le logotype du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du ministère chargé de la Ville et des acteurs financeurs du projet (affiches, flyers, programmes, site internet...) ainsi que le logo et la mention "avec le soutien de l'ANCT" pour les diverses publications, dossiers de presse, communiqués de presse, documents audiovisuels et multimédia.

Article 17 : Contrôle de l'administration

La collectivité territoriale et les signataires s'engagent à faciliter, à tout moment, le contrôle par l'État ou par l'Agence nationale de la cohésion des territoires de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Article 18 : Avenant

Toute modification sensible du programme ou du plan d'actions tels qu'ils ont été définis dans la présente convention nécessite l'accord préalable du préfet de département et devra faire l'objet d'une transmission à la coordination nationale (ANCT-DGESCO).

Article 19 : Révision - Résiliation - Règlement des conflits

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention (enveloppes réservées, cofinancements de la collectivité et d'autres partenaires indiqués dans le plan d'actions) ou de ses avenants, celle-ci sera résiliée à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Le reversement au Trésor public de tout ou partie des sommes déjà versées sur le programme 147 pourra être exigé.

Le tribunal administratif territorialement compétent connaîtra les éventuelles contestations nées de l'application du présent acte.

Fait en trois exemplaires originaux, le à Vitrolles

Pour la ville bénéficiaire Le Maire **Loïc GACHON**	La Préfète déléguée pour l'Egalité des Chances **Isabelle EPAILLARD**	Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille **Benoît DELAUNAY**

Annexes :
Annexe 1 : carte du périmètre
Annexe 2 : plan prévisionnel d'actions
Annexe 3 : convention constitutive du Fonds de la cité éducative
Annexe 4 : protocole de suivi et d'évaluation

CONVENTION DE MUTUALISATION AU TITRE DU FONDS DE LA CITE ÉDUCATIVE DE VITROLLES

Entre,

L'établissement d'enseignement du second degré, le Collège Henri Fabre, 65 Bd Paul Guigou 13127 Vitrolles, établissement chef de file de la cité éducative de Vitrolles, représenté par Madame Dominique LOUIS en qualité de chef d'établissement, après accord du conseil d'administration de l'établissement du 24/09/2024

Et

L'établissement d'enseignement du second degré, le Collège Camille Claudel, 49 Avenue du 8 Mai 1945, 13127 Vitrolles, représenté par Madame Nathalie Schmid, en qualité de chef d'établissement, après accord du conseil d'administration de l'établissement du 25/09/2024

L'établissement d'enseignement du second degré, le Lycée Polyvalent Jean Monnet, 271 Av. Rhin Danube, 13127 Vitrolles, représenté par Madame Emmanuelle STRAUSS, en qualité de chef d'établissement, après accord du conseil d'administration de l'établissement du CA du 2/07/2024

L'établissement d'enseignement du second degré, le Lycée Pierre Mendès France, Av. Yitzhak Rabin, 13127 Vitrolles, représenté par Monsieur Gilles Blondel, en qualité de chef d'établissement, après accord du conseil d'administration de l'établissement du 4/11/2024

La commune de Vitrolles représentée par Monsieur Loïc GACHON en qualité de Maire, après accord du Conseil municipal en date du , et madame Catherine Piquette en qualité d'inspectrice de l'Éducation National, agissant pour le compte des écoles EMP et EEP Anne Sylvestre, EMP Georges Lapierre, EEP Pablo Picasso, EMP et EPP Raimu, EMP et EEP Prairial, EMP et EEP Plan de la Cour, EMP et EEP Jean de La Fontaine, EMP et EEP Jean-Jacques Rousseau, EMP et EEP Lucie Aubrac, EMP et EEP Robert Badinter, de la cité éducative de Vitrolles.

Ci-après dénommés «les parties»,

Préambule

Le programme des cités éducatives consiste en une coopération renforcée de l'ensemble des acteurs publics, associatifs et de la société civile, mobilisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville autour des enjeux éducatifs. Il répond à trois objectifs essentiels : conforter le rôle de l'école, organiser la continuité éducative, ouvrir le champ des possibles.

La cité éducative de Vitrolles figure parmi les cités éducatives labellisées le 6 septembre 2021 par la Ministre de l'Education nationale et de la jeunesse, et la secrétaire d'Etat chargée de la Ville et de la citoyenneté auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-mer et du Ministre de la Transition

écologique et de la Cohésion des Territoires. **Elle réunit les écoles**, les collèges et les lycées, sus nommés situés dans la commune de Vitrolles.

La convention cadre triennale de labellisation de la cité éducative du [date de la convention] adoptée par [..., ..., ...] fixe les orientations stratégiques et le plan d'action de la cité éducative ainsi que ses modalités d'organisation, notamment la composition de son comité de pilotage.

Le collège Henri Fabre est le collège « chef de file » de la cité éducative.

La circulaire du 13 février 2019 prévoit la création d'un fonds de la cité éducative destiné à financer des actions sociales et éducatives menées dans le cadre du projet de la cité éducative. Le collège « chef de file » de la cité éducative assure la gestion de ce fonds pour l'ensemble des écoles et établissements d'enseignement scolaire de la cité éducative, au bénéfice des élèves scolarisés, « avant, pendant, autour et après le cadre scolaire ». Il pourra recevoir des subventions des différentes parties prenantes ainsi que des partenaires de la cité éducative.

La présente convention, prise en application du code de l'éducation et notamment de son article L. 421-10, fixe les modalités de fonctionnement du fonds de la cité éducative de Vitrolles.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du fonds de la cité éducative destiné à financer des actions de nature sociale et éducative en faveur des élèves des écoles et des établissements d'enseignement scolaire du second degré constitutifs[1] de la cité éducative sur « tous les temps et espaces de vie ».

ARTICLE 2 : Ressources

Les ressources du fonds de la cité éducative sont principalement constituées de subventions de l'Etat ou des collectivités territoriales affectées à la cité éducative. Les actions financées par ce fonds ne peuvent être engagées qu'au bénéfice des élèves des écoles et des établissements d'enseignement scolaires membres de la cité éducative, et des établissements associés, lorsque ces derniers sont signataires de la présente convention.

Les subventions de l'Etat peuvent provenir des fonds sociaux et des crédits éducatifs du programme 230 – Vie de l'élève, et des crédits du programme 147 – Politique de la ville.

Les dépenses doivent être imputées sur le code d'activité « 16CIT », quelle que soit l'origine du financement.

ARTICLE 3 : Gestion du fonds de la cité éducative

Le collège « chef de file » de la cité éducative assure la gestion du fonds pour le compte des écoles et des établissements de second degré constitutifs de la cité éducative. Il revient au collège chef de file

1 C'est-à-dire les établissements scolaires membres et associés de la cité éducative, lorsque ces derniers sont signataires de la présente convention.

d'enrôler l'ensemble des établissements scolaires et à cette fin, il ne peut être envisagé de déléguer à chaque collège présent sur le territoire de la Cité éducative une partie des crédits du fonds de la Cité éducative.

Le principal du collège « chef de file » de la cité éducative, support du fonds de la cité éducative, est l'ordonnateur des dépenses et des recettes. Il est secondé dans ses fonctions par l'adjoint gestionnaire de son établissement.

Le choix des actions financées par les subventions versées au fonds de la cité éducative, après instruction des projets, est arrêté par l'équipe projet territorial par délégation du comité de pilotage de la cité éducative. Une notification signée par les représentants locaux de la « troïka » (EPT) valide l'octroi de financement pour une action donnée. Néanmoins, certains types de dépenses sont proscrits : le fonds de la cité éducative n'a pas vocation à prendre en charge des dépenses d'investissement, des dépenses courantes d'équipement des établissements scolaires hors projet cité éducative, ainsi que des frais de gestion administrative et budgétaire.

ARTICLE 4 : Compte rendu d'utilisation des moyens

L'ordonnateur du fonds de la cité éducative produit en fin d'exercice un compte-rendu financier et pédagogique des actions engagées à destination du comité de pilotage de la cité éducative.

L'ensemble des porteurs d'action s'engage à fournir tous les documents dûment remplis après réalisation, afin de permettre à l'ordonnateur d'établir le compte-rendu. Le service sera considéré comme fait uniquement après réception de la totalité des documents de bilan transmis par la coordination.

A l'occasion de la « revue de projet »[2] il lui appartient de produire des éléments de bilan financier à la coordination nationale du dispositif[3].

ARTICLE 5 : Régie

Une régie de recettes et/ou d'avance temporaire est, le cas échéant, instituée par l'ordonnateur du fonds de la cité éducative.

La liste des dépenses et recettes autorisées est fixée par l'arrêté du chef d'établissement portant institution de la régie.

Article 6 - Communication

Un exemplaire de la présente convention est transmis à chacun des signataires et chacun des membres du comité de pilotage de la cité éducative.

ARTICLE 7 - Date d'effet, durée de la convention

2 Exercice annuel obligatoire pour chaque cité éducative.
3 DGESCO et ANCT

La présente convention est signée pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Elle est tacitement reconductible une fois[4].

Avant la date d'échéance, la convention peut être dénoncée sous réserve de respecter un préavis de trois mois avant la rentrée scolaire. Toute dénonciation prend effet à la rentrée scolaire suivante.

Dans l'hypothèse où l'une des parties ne respecterait pas ses engagements, la convention sera résiliée de plein droit à son égard, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à.................................le 26/07/2024

Nom prénom fonction

Signature du maire de la commune ou de son représentant

Nom prénom fonction LOUIS Dominique, principale

Signature du principal du collège « chef de file »

COLLEGE HENRI FABRE LA PRINCIPALE Mme Dominique LOUIS VITROLLES

Nom prénom fonction

Signature de l'inspectrice de L'Éducation Nationale de la circonscription de Vitrolles

Catherine PIQUETTE IEN Vitrolles

Nom prénom fonction Emmanuelle STRAUSS

Signature du chef d'établissement membre

LYCEE JEAN MONNET VITROLLES

Nom prénom fonction

Signature du chef d'établissement membre

CONFORTINI Elisabeth.
principale Camille CLAUDEL

4 La présente convention de mutualisation ne pourra demeurer en vigueur au-delà de la date de fin de la convention cadre de labellisation. En outre, toute modification de la convention cadre de labellisation pourrait donner lieu à un avenant à la présente convention.

Nom prénom fonction BLONDEL Gilles

Signature du chef d'établissement membre

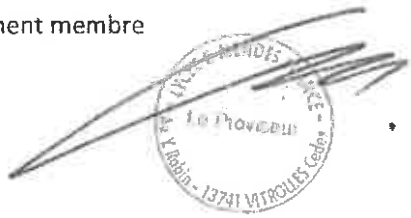

Nom prénom fonction

Signature du chef d'établissement membre

Nom prénom fonction

Signature du chef d'établissement membre

---

4 La présente convention de mutualisation ne pourra demeurer en vigueur au-delà de la date de fin de la convention cadre de labellisation. En outre, toute modification de la convention cadre de labellisation pourrait donner lieu à un avenant à la présente convention.

Annexe

Cité éducative de :	Vitrolles
Collectivité(s) porteuse(s)	Vitrolles
Région	PACA
Département	Bouches du Rhône
Numéro(s) de QPV	Secteur centre : QN 01317I La Frescoule : QN01318I
Rang DSU : Montant DSU 2024	495 1 763 781,00 €

Synthèse des crédits de fonctionnement de la Cité éducative de Vitrolles

925 898 €	575 000 €	45 000 €	305 898 €

583 758 €	325 000 €	111 758 €	147 000 €

SYNTHESE

Coût total prévisionnel Actions + Ingénierie de la cité pour les 3 années 2024-2026 (€)	Financement Etat total demandé pour les trois ans (2024-2026) (€)		Part du financement de l'Etat (en %)	Cofinancements envisagés (€)		Part du financement de collectivité porteuse (en %)
	P 147	Autre Etat		Collectivité(s) porteuse(s)	Autres (€)	
1 509 656 €	900 000 €	156 758 €	70 %	452 898 €		30 %

ATTENDUS POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION
Cité éducative de Vitrolles

La candidature de Vitrolles au programme national « Cités éducatives » a été déposée en 2021. Depuis lors, les co-pilotes de ce programme, leurs partenaires et les nombreux acteurs de terrain associés ont travaillé à la déclinaison locale du programme.
Le label « Cité éducative » a été renouvelé sur le territoire de Vitrolles pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Les représentants des institutions co-pilotes du programme (Préfecture, Éducation nationale et Ville de Vitrolles) souhaitent évaluer finement et consciencieusement la Cité éducative et d'en mesurer la plus-value.

Le périmètre de la Cité éducative de Vitrolles concerne principalement deux quartiers prioritaires de la politique de la ville : le quartier centre et le quartier de la Frescoule.

Le présent protocole a pour fonction de formaliser les intentions partagées localement en termes d'évaluation. Il s'articule autour de 3 questionnements majeurs : *Pourquoi évaluer ? Quoi évaluer ? Comment évaluer ?*

I – LES ATTENDUS DE L'ÉVALUATION

⇒ *Pourquoi évaluer ?*

- Efficacité de la contractualisation et des interventions

Le programme *Cités éducatives* a été pensé comme une expérimentation corrective à différents constats. Elle repose sur une philosophie de conception et de mise en œuvre partagée, impliquant fortement les acteurs de terrain. Elle ambitionne ainsi la création d'une véritable communauté éducative capable de redonner du sens à l'action publique essentiellement en arborant de nouvelles manières de faire. Autrement dit, les actions estampillées *Cité éducative* sont appelées à être novatrices tout autant que la manière dont elles seront déployées localement.

Lors du dernier COPIL « Réussite éducative » en mai 2024, il a été acté de mutualiser les instances de gouvernance entre la Cité éducative et le Programme de Réussite éducative (PRE) pour favoriser la cohérence entre les deux démarches partenariales qui sont complémentaires. Sachant que le PRE correspond au volet individuel et la Cité éducative au volet collectif de la réussite éducative.
Ce qui est recherché est aussi l'articulation avec les autres dispositifs présents sur le territoire comme le Contrat de ville (convention communale), l'Atelier Santé Ville (ASV), la Convention Territoriale Globale (CTG),... ainsi que le Projet Éducatif Vitrollais (PEV) en cours d'élaboration.

Les 6 axes de la réussite éducative à Vitrolles :
1) Le soutien à la parentalité
2) Faire société/Faire ensemble
3) Santé/Bien-être
4) Pouvoir d'agir/Ambition
5) Le soutien à la scolarité
6) Sport et Cultures

Le document de présentation du COPIL est joint en annexe 1 permettant d'incarner cette volonté forte de mise en cohérence des actions sur le territoire autour d'axes et d'enjeux identifiés.

L'évaluation devra ainsi permettre :

- De mesurer et rendre compte des écarts entre la réponse aux enjeux par axes (la stratégie et les objectifs du programme) et la réalité vécue (sa mise en œuvre concrète). Pour cela, il sera demandé au prestataire chargé de l'évaluation d'être sur le terrain lors des actions retenues pour la mesure d'impact. Les modalités seront à définir avec la coordination.
- D'identifier des pistes pour améliorer l'existant : proposer les adaptations nécessaires pour que de nouvelles réponses soient apportées aux besoins éducatifs des jeunes habitants des quartiers populaires concernés
- De consolider la communauté éducative dans la durée, pérenniser le « faire société/faire ensemble ».
- De vérifier si l'articulation entre les différentes dispositifs est effective.

Les enseignements de l'évaluation devront permettre d'enrichir la connaissance sur ce qui est fait dans un but **d'amélioration en continu de l'intervention publique** et de mesurer **la valeur ajoutée** du programme.

II – LES OBJETS A ÉVALUER

⇒ Quoi évaluer ?

En parallèle à une démarche d'observation, de suivi et d'actualisation des indicateurs, elle servira à l'évaluation finale de la Cité éducative. Une évaluation en continu du programme est à produire. Comme il s'inscrit tout autant dans une recherche d'un **mieux** agir que d'un agir, le processus évaluatif s'articulera autour de 2 objets :

- **LA GOUVERNANCE**

Animation et pilotage

Le fonctionnement du Comité de pilotage, du Comité technique (COTECH), de l'Équipe Projet Territorial (EPT) et de toute autre instance formalisée (groupes de travail thématiques…) sera évalué.

L'animation du système d'acteurs par les membres de la coordination au service de la Cité éducative fera également l'objet d'une mesure évaluative.

Il sera défini avec la coordination un nombre de réunions auxquelles l'évaluateur assistera pour analyser les pratiques de ces différentes instances et formuler des préconisations visant à améliorer leur contenu, leur animation, leur méthode…
Un rapport synthétique sera à transmettre.

LES PROGRAMMES ANNUELS D'ACTIONS

Toutes les actions inscrites et financées dans le cadre de la Cité éducative seront évaluées. Il est, entre autres, convenu qu'elles le soient pour leur aspect novateur via 2 approches catégorielles :

- Soit l'action n'existe pas encore = l'offre s'inscrit dans une alternative éducative et/ou à un besoin non couvert
- Soit elle est à l'œuvre et son renforcement devra faire la démonstration d'une plus-value (l'effet levier).

La revue de projets 2023 est transmise en annexe 2.

A partir des données collectées sur chaque action (bilan quantitatif et qualitatif, dossier Dauphin, les dossiers spécifiques du fonds du collège...), il est demandé de transmettre les éléments compléter le tableau vierge qui sera transmis par la coordination, et permettre de remplir la revue de projet notamment la liste détaillée des actions et leur synthèse.

La stratégie de « Faire société-faire ensemble » sous-tend **la nécessité d'examiner, de façon transversale** (c'est-à-dire ici autant dans l'analyse de la gouvernance que des actions), **les avancées partenariales et coopératives** qui seront à l'œuvre (confronter les expertises, s'entendre sur des objectifs communs, s'inscrire dans des relations de confiance, valoriser les contributions bénévoles...) Dans ce même domaine d'analyse transversale, et parce que la Cité éducative n'entend pas être « un programme de plus », les articulations et alliances avec les acteurs sur les dispositifs mobilisés localement notamment avec les enjeux comme évoqué précédemment.

LES MESURES D'IMPACT D'ACTIONS CIBLÉES

La démarche de mesure d'impacts comprend le suivi et l'analyse de 3 actions, préalablement définies par les membres de l'EPT.

Il est attendu un rapport de mesure d'impacts décrivant la méthode retenue et sa réalisation ainsi que les enseignements, conclusions et préconisations.

Pour mesurer les impacts :

- Réaliser une visite pour chaque action, en cours de réalisation

- Mener un entretien semi-directif avec un groupe de bénéficiaires et d'acteurs

- Et tout autre indicateurs, et outils proposés par le prestataire

Lien avec la coordination composé du binôme des deux chefs de projet opérationnels

- Pour tous les rendus cités précédemment, il est nécessaire de prévoir plusieurs temps de rencontre en présentiel : préparation de la mission, échanges sur les productions attendus (rapports), présentation et échanges autour des productions finales et tout autre temps nécessaire au bon déroulement de la mission.

III – L'ORGANISATION ET LA MÉTHODE

⇒ *Comment évaluer ?*

III-1 - UNE ORGANISATION PARTICIPATIVE AU SERVICE DE L'ÉVALUATION

Dans l'idée d'inscrire le processus évaluatif dans la philosophie du « faire ensemble », une instance dédiée qui peut prendre la forme d'un « ***Groupe de travail suivi-évaluation*** » qui rassemblera des représentants des différentes sphères d'acteurs.

Cette ouverture de l'exercice évaluatif aux acteurs de terrain[1] obligera :

- A une évaluation claire (décryptage des définitions, approche par le sens, exemples concrets…) pour que chaque membre du groupe puisse participer en bonne connaissance et y trouver un intérêt
- A des prises de décisions partagées, une implication dans l'exécution des démarches évaluatives (ex : choix des actions des mesures d'impact).

Le groupe de travail se réunira a minima chaque année. Les séances seront animées par le prestataire chargé de l'évaluation avec l'appui des Chargés de projet opérationnel (CPO).

Une validation collective des productions écrites (élaboration des outils de suivi, rapports annuels nourrissant la revue de projet) sera réalisée par le « ***Groupe de travail suivi-évaluation*** » et/par une instance spécifique de la gouvernance.

III-2 - UNE MÉTHODE AMBITIEUSE ET COMPRÉHENSIBLE PAR TOUS

La méthodologie globale retenue à Vitrolles s'inscrit dans une structuration de la nature des connaissances produites. Trois champs d'analyse seront ainsi exploités :

- **La réalisation** ⇨ *ce que nous avions prévu de faire a-t-il été réalisé ?*
  De façon exhaustive, toutes les actions inscrites à la programmation de la Cité éducative, seront étudiées pour rendre compte sur la manière dont l'action a été menée. A titre d'exemple, les indicateurs porteront sur le calendrier de l'action, le lieu de sa réalisation…, sur les moyens mobilisés (humains, techniques, financiers), les modalités d'information et de communication relatives à l'action…

[1] Qui pourront être des professionnels intervenant sur le périmètre, des bénévoles associatifs, des parents d'élèves, des représentants d'instances citoyennes, des adolescents et jeunes adultes volontaires…

♦ **Les résultats** ⇨ *les objectifs fixés ont-ils été atteints ? Qui sont les bénéficiaires des actions conduites ?*
Également de façon exhaustive, les résultats de chaque action seront étudiés pour décrire ce que la réalisation a permis d'obtenir. La recherche en résultats portera essentiellement sur les bénéficiaires des actions et leur profil (tranche d'âge, genre…).

♦ **Les impacts** ⇨ *quels sont les changements produits **du fait des actions** dans la vie quotidienne des bénéficiaires ?* (Mesure partielle sur des actions choisies). La finalité d'un tel exercice, en s'inscrivant dans une approche qualitative des choses, consiste à proposer à l'ensemble des acteurs concernés par la Cité éducative, un angle de vue particulier, celui des bénéficiaires des actions. *In fine*, il s'agirait donc là **d'apporter des éléments de réponses sur l'influence des actions mises en œuvre**, autrement dit de savoir si elles répondent aux besoins des jeunes citoyens habitant le périmètre de la Cité éducative (bénéficiaires directs et leurs accompagnants) ainsi qu'à leur famille et acteurs du champ éducatif (bénéficiaires indirects).

Les exemples évoqués ci-dessus portent sur les actions mais d'un point de vue méthodologique, la gouvernance sera traitée de la même manière, dans cette même approche par nature de la connaissance produite (réalisation, résultats et impacts).

Schéma d'articulation de la méthode de suivi-évaluation proposée

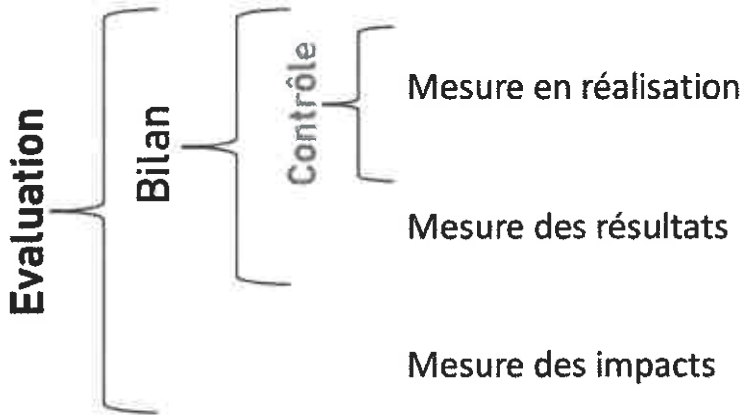

La structuration de l'analyse de la matière produite (indicateurs renseignés) mobilisera différents critères d'évaluation et servira à la rédaction d'**un rapport annuel d'évaluation** permettant de nourrir substantiellement les revues de projet tel que prévu dans les textes de référence.

Ce rapport est transmis annuellement à la coordination nationale de la Cité éducative avant le 31/12/2024.

ANNEXE 1

Territoire Cité éducative de VITROLLES

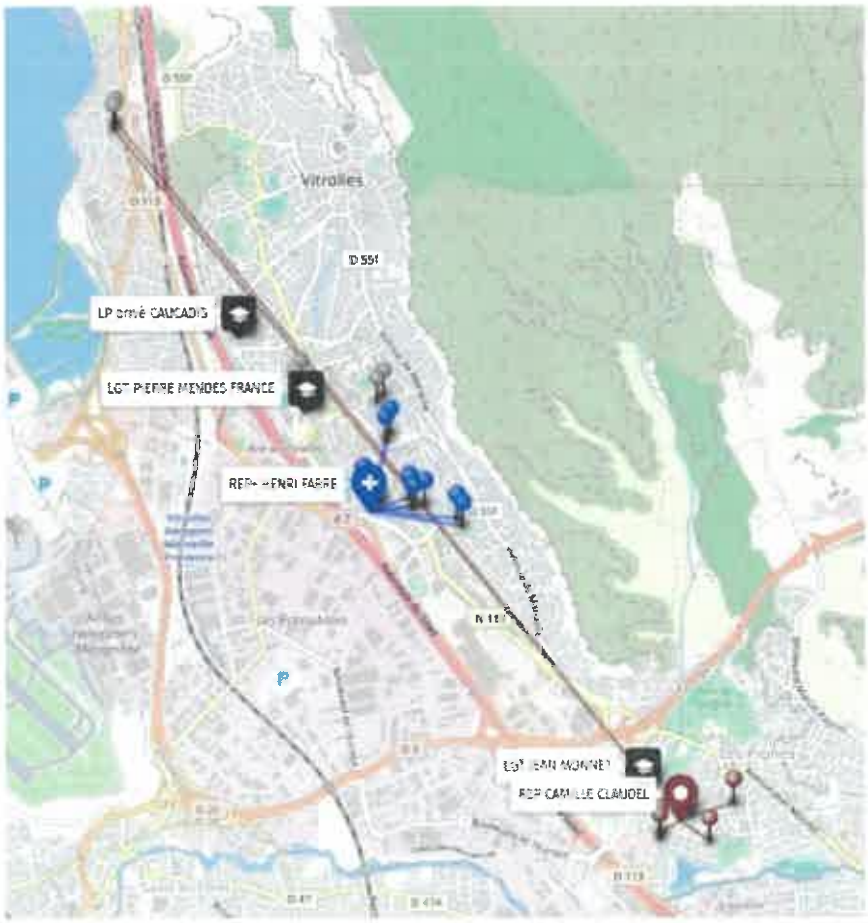

ATTENDUS POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION
Cité éducative de Vitrolles

La candidature de Vitrolles au programme national « Cités éducatives » a été déposée en 2021. Depuis lors, les co-pilotes de ce programme, leurs partenaires et les nombreux acteurs de terrain associés ont travaillé à la déclinaison locale du programme.
Le label « Cité éducative » a été renouvelé sur le territoire de Vitrolles pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Les représentants des institutions co-pilotes du programme (Préfecture, Éducation nationale et Ville de Vitrolles) souhaitent évaluer finement et consciencieusement la Cité éducative et d'en mesurer la plus-value.

Le périmètre de la Cité éducative de Vitrolles concerne principalement deux quartiers prioritaires de la politique de la ville : le quartier centre et le quartier de la Frescoule.

Le présent protocole a pour fonction de formaliser les intentions partagées localement en termes d'évaluation. Il s'articule autour de 3 questionnements majeurs : *Pourquoi évaluer ? Quoi évaluer ? Comment évaluer ?*

I – LES ATTENDUS DE L'ÉVALUATION

⇒ *Pourquoi évaluer ?*

- Efficacité de la contractualisation et des interventions

Le programme *Cités éducatives* a été pensé comme une expérimentation corrective à différents constats. Elle repose sur une philosophie de conception et de mise en œuvre partagée, impliquant fortement les acteurs de terrain. Elle ambitionne ainsi la création d'une véritable communauté éducative capable de redonner du sens à l'action publique essentiellement en arborant de nouvelles manières de faire. Autrement dit, les actions estampillées *Cité éducative* sont appelées à être novatrices tout autant que la manière dont elles seront déployées localement.

Lors du dernier COPIL « Réussite éducative » en mai 2024, il a été acté de mutualiser les instances de gouvernance entre la Cité éducative et le Programme de Réussite éducative (PRE) pour favoriser la cohérence entre les deux démarches partenariales qui sont complémentaires. Sachant que le PRE correspond au volet individuel et la Cité éducative au volet collectif de la réussite éducative.
Ce qui est recherché est aussi l'articulation avec les autres dispositifs présents sur le territoire comme le Contrat de ville (convention communale), l'Atelier Santé Ville (ASV), la Convention Territoriale Globale (CTG),... ainsi que le Projet Éducatif Vitrollais (PEV) en cours d'élaboration.

Les 6 axes de la réussite éducative à Vitrolles :
1) Le soutien à la parentalité
2) Faire société/Faire ensemble
3) Santé/Bien-être
4) Pouvoir d'agir/Ambition
5) Le soutien à la scolarité
6) Sport et Cultures

Le document de présentation du COPIL est joint en annexe 1 permettant d'incarner cette volonté forte de mise en cohérence des actions sur le territoire autour d'axes et d'enjeux identifiés.

L'évaluation devra ainsi permettre :

- De mesurer et rendre compte des écarts entre la réponse aux enjeux par axes (la stratégie et les objectifs du programme) et la réalité vécue (sa mise en œuvre concrète). Pour cela, il sera demandé au prestataire chargé de l'évaluation d'être sur le terrain lors des actions retenues pour la mesure d'impact. Les modalités seront à définir avec la coordination.
- D'identifier des pistes pour améliorer l'existant : proposer les adaptations nécessaires pour que de nouvelles réponses soient apportées aux besoins éducatifs des jeunes habitants des quartiers populaires concernés
- De consolider la communauté éducative dans la durée, pérenniser le « faire société/faire ensemble ».
- De vérifier si l'articulation entre les différentes dispositifs est effective.

Les enseignements de l'évaluation devront permettre d'enrichir la connaissance sur ce qui est fait dans un but **d'amélioration en continu de l'intervention publique** et de mesurer **la valeur ajoutée** du programme.

II – LES OBJETS A ÉVALUER

⇒ Quoi évaluer ?

En parallèle à une démarche d'observation, de suivi et d'actualisation des indicateurs, elle servira à l'évaluation finale de la Cité éducative. Une évaluation en continu du programme est à produire. Comme il s'inscrit tout autant dans une recherche d'un **mieux** agir que d'un agir, le processus évaluatif s'articulera autour de 2 objets :

- **LA GOUVERNANCE**

Animation et pilotage

Le fonctionnement du Comité de pilotage, du Comité technique (COTECH), de l'Équipe Projet Territorial (EPT) et de toute autre instance formalisée (groupes de travail thématiques…) sera évalué.

L'animation du système d'acteurs par les membres de la coordination au service de la Cité éducative fera également l'objet d'une mesure évaluative.

Il sera défini avec la coordination un nombre de réunions auxquelles l'évaluateur assistera pour analyser les pratiques de ces différentes instances et formuler des préconisations visant à améliorer leur contenu, leur animation, leur méthode…
Un rapport synthétique sera à transmettre.

■ LES PROGRAMMES ANNUELS D'ACTIONS

Toutes les actions inscrites et financées dans le cadre de la Cité éducative seront évaluées. Il est, entre autres, convenu qu'elles le soient pour leur aspect novateur via 2 approches catégorielles :

- Soit l'action n'existe pas encore = l'offre s'inscrit dans une alternative éducative et/ou à un besoin non couvert
- Soit elle est à l'œuvre et son renforcement devra faire la démonstration d'une plus-value (l'effet levier).

La revue de projets 2023 est transmise en annexe 2.

A partir des données collectées sur chaque action (bilan quantitatif et qualitatif, dossier Dauphin, les dossiers spécifiques du fonds du collège...), il est demandé de transmettre les éléments compléter le tableau vierge qui sera transmis par la coordination, et permettre de remplir la revue de projet notamment la liste détaillée des actions et leur synthèse.

La stratégie de « Faire société-faire ensemble » sous-tend **la nécessité d'examiner, de façon transversale** (c'est-à-dire ici autant dans l'analyse de la gouvernance que des actions), **les avancées partenariales et coopératives** qui seront à l'œuvre (confronter les expertises, s'entendre sur des objectifs communs, s'inscrire dans des relations de confiance, valoriser les contributions bénévoles...) Dans ce même domaine d'analyse transversale, et parce que la Cité éducative n'entend pas être « un programme de plus », les articulations et alliances avec les acteurs sur les dispositifs mobilisés localement notamment avec les enjeux comme évoqué précédemment.

■ LES MESURES D'IMPACT D'ACTIONS CIBLÉES

La démarche de mesure d'impacts comprend le suivi et l'analyse de 3 actions, préalablement définies par les membres de l'EPT.

Il est attendu un rapport de mesure d'impacts décrivant la méthode retenue et sa réalisation ainsi que les enseignements, conclusions et préconisations.

Pour mesurer les impacts :

- Réaliser une visite pour chaque action, en cours de réalisation

- Mener un entretien semi-directif avec un groupe de bénéficiaires et d'acteurs

- Et tout autre indicateurs, et outils proposés par le prestataire

Lien avec la coordination composé du binôme des deux chefs de projet opérationnels

- Pour tous les rendus cités précédemment, il est nécessaire de prévoir plusieurs temps de rencontre en présentiel : préparation de la mission, échanges sur les productions attendus (rapports), présentation et échanges autour des productions finales et tout autre temps nécessaire au bon déroulement de la mission.

III – L'ORGANISATION ET LA MÉTHODE

⇒ *Comment évaluer ?*

III-1 - UNE ORGANISATION PARTICIPATIVE AU SERVICE DE L'ÉVALUATION

Dans l'idée d'inscrire le processus évaluatif dans la philosophie du « faire ensemble », une instance dédiée qui peut prendre la forme d'un « ***Groupe de travail suivi-évaluation*** » qui rassemblera des représentants des différentes sphères d'acteurs.

Cette ouverture de l'exercice évaluatif aux acteurs de terrain[1] obligera :

- A une évaluation claire (décryptage des définitions, approche par le sens, exemples concrets…) pour que chaque membre du groupe puisse participer en bonne connaissance et y trouver un intérêt
- A des prises de décisions partagées, une implication dans l'exécution des démarches évaluatives (ex : choix des actions des mesures d'impact).

Le groupe de travail se réunira a minima chaque année. Les séances seront animées par le prestataire chargé de l'évaluation avec l'appui des Chargés de projet opérationnel (CPO).

Une validation collective des productions écrites (élaboration des outils de suivi, rapports annuels nourrissant la revue de projet) sera réalisée par le « ***Groupe de travail suivi-évaluation*** » et/par une instance spécifique de la gouvernance.

III-2 - UNE MÉTHODE AMBITIEUSE ET COMPRÉHENSIBLE PAR TOUS

La méthodologie globale retenue à Vitrolles s'inscrit dans une structuration de la nature des connaissances produites. Trois champs d'analyse seront ainsi exploités :

- **La réalisation** ⇨ *ce que nous avions prévu de faire a-t-il été réalisé ?*
  De façon exhaustive, toutes les actions inscrites à la programmation de la Cité éducative, seront étudiées pour rendre compte sur la manière dont l'action a été menée. A titre d'exemple, les indicateurs porteront sur le calendrier de l'action, le lieu de sa réalisation…, sur les moyens mobilisés (humains, techniques, financiers), les modalités d'information et de communication relatives à l'action…

[1] Qui pourront être des professionnels intervenant sur le périmètre, des bénévoles associatifs, des parents d'élèves, des représentants d'instances citoyennes, des adolescents et jeunes adultes volontaires…

♦ **Les résultats** ⇨ *les objectifs fixés ont-ils été atteints ? Qui sont les bénéficiaires des actions conduites ?*
Également de façon exhaustive, les résultats de chaque action seront étudiés pour décrire ce que la réalisation a permis d'obtenir. La recherche en résultats portera essentiellement sur les bénéficiaires des actions et leur profil (tranche d'âge, genre…).

♦ **Les impacts** ⇨ *quels sont les changements produits **du fait des actions** dans la vie quotidienne des bénéficiaires ?* (Mesure partielle sur des actions choisies). La finalité d'un tel exercice, en s'inscrivant dans une approche qualitative des choses, consiste à proposer à l'ensemble des acteurs concernés par la Cité éducative, un angle de vue particulier, celui des bénéficiaires des actions. *In fine*, il s'agirait donc là **d'apporter des éléments de réponses sur l'influence des actions mises en œuvre**, autrement dit de savoir si elles répondent aux besoins des jeunes citoyens habitant le périmètre de la Cité éducative (bénéficiaires directs et leurs accompagnants) ainsi qu'à leur famille et acteurs du champ éducatif (bénéficiaires indirects).

Les exemples évoqués ci-dessus portent sur les actions mais d'un point de vue méthodologique, la gouvernance sera traitée de la même manière, dans cette même approche par nature de la connaissance produite (réalisation, résultats et impacts).

Schéma d'articulation de la méthode de suivi-évaluation proposée

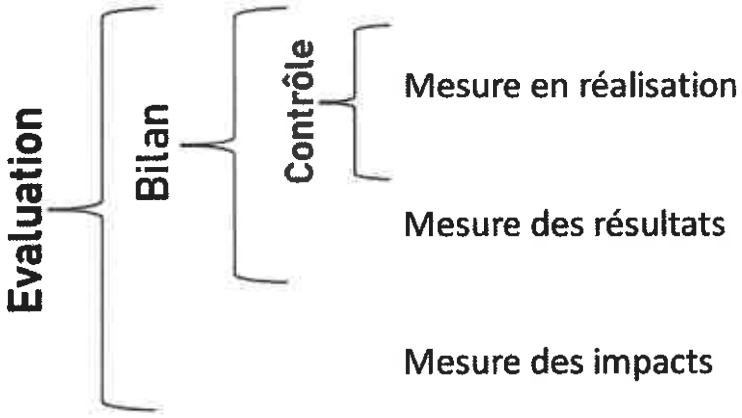

La structuration de l'analyse de la matière produite (indicateurs renseignés) mobilisera différents critères d'évaluation et servira à la rédaction d'**un rapport annuel d'évaluation** permettant de nourrir substantiellement les revues de projet tel que prévu dans les textes de référence.

Ce rapport est transmis annuellement à la coordination nationale de la Cité éducative avant le 31/12/2024.

Cité éducative de :	Vitrolles
Collectivité(s) porteuse(s)	Vitrolles
Région	PACA
Département	Bouches du Rhône
Numéro(s) de QPV	Secteur centre : QN 01317I La Frescoule : QN01318I
Rang DSU :	495
Montant DSU 2024	1 763 781,00 €

Synthèse des crédits de fonctionnement de la Cité éducative de Vitrolles

Actions - Coût total prévisionnel des actions de la cité pour les 3 années 2024-2026 (€)	Financement Etat total demandé pour les trois ans (2024-2026) (€)		Cofinancements envisagés (€)	
	P 147	Autre Etat	Collectivité(s) porteuse(s)	Autres (€)
925 898 €	575 000 €	45 000 €	305 898 €	

Ingénierie - Coût total prévisionnel des actions de la cité pour les 3 années 2024-2026 (€)	Financement Etat total demandé pour les trois ans (2024-2026) (€)		Cofinancements envisagés (€)	
	P 147	Autre Etat	Collectivité(s) porteuse(s)	Autres (€)
583 758 €	325 000 €	111 758 €	147 000 €	

SYNTHESE

Coût total prévisionnel Actions + Ingenierie de la cité pour les 3 années 2024-2026 (€)	Financement Etat total demandé pour les trois ans (2024-2026) (€)		Part du financement de l'Etat (en %)	Cofinancements envisagés (€)		Part du financement de collectivité porteuse (en %)
	P 147	Autre Etat		Collectivité(s) porteuse(s)	Autres (€)	
1 509 656 €	900 000 €	156 758 €	70 %	452 898 €		30 %

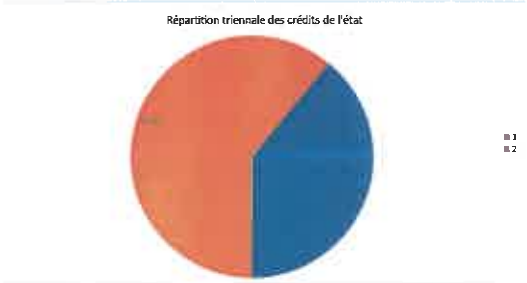

Fonctions support et ingénierie de la Cité Educative de Vitrolles

Type d'action Support : AMO, Chef de projet, Pilotage, [illegible]	Objectif de l'action	Description et modalités de mise en œuvre : [illegible]	Type d'actions : 1) action 2) renforcement de ressources humaines 3) investissement (exceptionnel)	Calendrier de mise en œuvre [illegible]	Coût total de l'action pour les 3 années 2024-2026 (€)	Financement pour les 3 années 2024-2026 — Financement État demandé: Autre P 147 (€)	Subvention de la cité éducative (€)	Autre État (€)	Financement Collectivité(s) porteuse(s) (€)	Financement AUTRES: Montant (€)	préciser	Éventuelles contributions volontaire en nature (en €)	Opérateur	Nom de l'action	Coût total de l'action en 2024 (€)	Financement en 2024 — Financement État demandé: Autre P 147 (€)	Subvention de la Cité éducative (€)	Autre État (€)	Financement Collectivité(s) porteuse(s) (€)	Financement AUTRES: Montant (€)	préciser	Éventuelles contributions volontaire en nature (en €)
CPO Cité éducative	Coordonner le programme d'actions de la cité éducatives en lien avec la troika et les dispositifs existants. Mobiliser des partenaires, développer et suivre des actions en fonction des diagnostics partagés. Travailler en lien étroit avec les partenaires (Éducation nationale, associations, etc.). Travailler en synergie avec les directions mobilisées de la Ville et en articulation avec la politique de la ville.	Agent intégré	2	2024-2026	153 000 €		66 000 €		87 000 €				Ville de Vitrolles	2024-CE-VIT-poste de chef de projet opérationnel	37 000 €		8 000 €		29 000 €			
CPO Cité éducative Éducation Nationale	Assister le chef de file dans ses missions de gouvernance locale de la cité en lien avec la préfecture et la ville. Travailler en relation avec le chef de projet opérationnel. Participer à l'élaboration de la stratégie de fonctionnement et de développement de la cité, assurer le suivi administratif et financier...	1/2 ETP pour la coordination et l'animation de la Cité versant Education Nationale	2	2024-2026	111 758 €			111 758 €			Éducation Nationale		Education Nationale	Poste de chef de projet éducation nationale	37 266 €			37 266 €				
Animation et organisation de la vie de la Cité éducative	Enrichir et partager les savoirs théoriques. Participer à la montée en compétences des acteurs du territoire. Donner les moyens de fonctionnement aux moyens humains	Organiser des séminaires, groupes de travail et formations intercatégorielles et interprofessionnelles. Frais administratifs relatifs à la coordination (ordinateurs, téléphones,...) et l'animation de la cité éducative (logistique alimentaire, divers...)	1	2024-2026	99 000 €		99 000 €						CAISSE DES ÉCOLES DE VITROLLES	2024- CE VIT-ANIMATION ET ORGANISATION DE LA VIE DE LA CITE	3 100 €		2 500 €		600 €			
													COLLÈGE HENRI FABRE	2024- CE VIT-PETITS MATÉRIELS ET CONSOMMABLES DE LA CITE ÉDUCATIVE	3 500 €		3 500 €					
Communication	Développer des outils de communication dédiés à la Cité éducative : newsletters thématiques, films rétrospectifs, évènements dédiés, encarts dans le « mag municipal ».	Appui du service communication de la Ville et de prestataires externes.	1	2024-2026	80 000 €		40 000 €						CAISSE DES ÉCOLES DE VITROLLES	2024- CE VIT-COMMUNICATION CITE ÉDUCATIVE	8 360		6 000					
													Vatos Locos	2024-CE-VIT PLAN DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE AUTOUR DE LA CITE ÉDUCATIVE DE VITROLLES	15 010		8 500		2 850 €			
Évaluation	Évaluer en continu la Cité éducative de Vitrolles (actions et gouvernance).	Prestation externe : réalisation de l'exercice évaluatif en continu, mesure d'impacts et production de deux livrables annuels (rapport d'évaluation et rapport de mesure d'impacts)	1	2024-2026	80 000 €		60 000 €						JUNIOR CONSEIL IMPGT	SUIVI ET EVALUATION DE LA CITE ÉDUCATIVE	14 650,00 €		14 650 €					
Mobilité	Favoriser la mobilité et l'accès aux parcours en lien avec les axes et thématiques de la Cité éducatives.	Appui du service Transport de la Ville. Fonds spécifiquement destinés à l'aide à la mobilité / soutien aux parcours des jeunes de 0 à 25 ans pour des actions / projets en lien avec les axes de la Cité éducative de Vitrolles.	1	2024-2026	120 000 €		60 000 €		60 000 €				CAISSE DES ÉCOLES DE VITROLLES	2024-CE-VIT-FONDS MOBILITÉ	38 900 €		20 000 €		18 900 €			
				Total :	583 758 €		###	###	147 000 €						157 786 €		63 150 €	37 266 €	51 350 €			

583 758 €

PLAN D'ACTIONS DE LA CITÉ ÉDUCATIVE DE VITROLLES 2024-2026

UNE STRATÉGIE GLOBALE : « FAIRE CITÉ »

- Mise en visibilité de l'existant
- Appropriation des parents et des bénéficiaires
- Coopération des acteurs
- Articulation des dispositifs
- Suivi-évaluation

Axes stratégiques de la Cité éducative de Vitrolles

Ci, processus d'évaluation externe

Axe stratégique du programme Cités éducatives	Enjeux prioritaires	Public cible par tranches d'âge	Calendrier de mise en œuvre (années concernées)	Synthétiques et effet levier	Financement pour les 3 années 2024-2026								Financement en 2024								
					Cout total prévisionnel des actions pour les 3 années 2024-2026 (€)	Financement État demandé			Financement Collectivité(s) porteuse(s) (€)	Financement AUTRES		Éventuelles contributions volontaire en nature (en €)	Opérateur	Nom de l'action	Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels de l'action	Coût total de l'action en 2024 (€)	Financement État			Financement Collectivité(s) porteuse(s) (€)	Financement AUTRES		Eventuelles contributions volontaire en nature (en €)
						Autre P 147	Subvention de la cité éducative (€)	Autre État (€)		Montant (€)	précisez							Autre P 147 (€)	Subvention de la Cité éducative (€)	Autre État (€)		Montant (€)	précisez	
SOUTIEN A LA PARENTALITE	Permettre le répit parental	parents	2024-2026										COLLÈGE CAMILLE CLAUDEL	ESPACE CULTURE ET PARENTALITÉ PICASSO	Conforter le rôle des parents : 1er acteur éducatif	Mise en place d'un tiers lieu éducatif de type « recréathèque » afin de développer des projets : -Projets autour de la parentalité pour participer à l'apaisement du climat social ; recréer le lien, la confiance, favoriser l'échange -Espace d'accueil CEPRE			15 000 €				
	2	Conforter le rôle des parents : 1er acteur éducatif	parents	2024-2026	47 100 €		28 750 €	3 100 €	15 295 €				COLLÈGE HENRI FABRE	SPORT ET SANTÉ EN FAMILLES	Conforter le rôle des parents : 1er acteur éducatif	cf doc Fonds de la Cité	4 200 €		1 600 €	1 600 €			
		Accompagner les familles monoparentales et les plus fragilisées	professionnels et parents																				
SANTE / BIEN-ETRE	1 et 3	Pourvoir et rendre visible les parcours de santé	professionnels	2024-2026	109 158 €		69 000 €	3 450 €	36 708 €				CAISSES DES ÉCOLES DE VITROLLES AVEC ATELIER SANTÉ VILLE (ASV)	JOURNÉE DE PRÉVENTION MERES-FILLES	Travailler sur la prévention précoce (langage, développement Socialisation)	Cette action s'inscrit dans l'axe « Santé / Bien-être » avec l'enjeu « améliorer l'hygiène de vie » retenu par les co-pilotes. L'objectif est de mettre en place des ateliers santé Bien Être Mères-Filles permettant de sensibiliser aux dangers des cosmétiques, de promouvoir une alimentation saine et équilibrée, favoriser le lien sur les questions de santé et promouvoir la pratique sportive. Ces ateliers de prévention s'organiseront à l'occasion d'Octobre Rose. La journée est prévue le 19/10 de 9h30 à 13h30 sur la Place de la Liberté (quartier des Pins).	3 992 €		1 442 €		550 €		600 €
		Prendre en charge la santé mentale	10-25 et parents										ASSOCIATION HORIZON MULTIMÉDIA	A VITROLLES, JE MAITRISE MA VIE NUMÉRIQUE	Améliorer l'hygiène de vie (alimentation, écran, ...)	"Création, production d'un média sur les usages et mésusages des écrans" L'objet de la présente demande concerne l'exploration de ce projet. L'implication des élèves et de l'équipe pédagogique nous ont amené à construire une suite à ce travail. En effet, la réalisation de ce média qualitatif réduit par les élèves, une bande dessinée, nous a amené à questionner son utilisation, sa diffusion et sa médiation. Nous souhaitons donc avec l'équipe enseignante, l'ASV et la coordinatrice REP+, diffuser plus largement la bande dessinée, donc augmenter le nombre de tirages, dans les différents espaces accueillant des enfants sur le territoire (autres écoles, médiathèques, centres sociaux, MPT, PMI,..) De plus, un temps de présentation sera organisé avec les parents.	4 396 €		3 580 €				
		Faciliter l'accès aux soins	3 - 25 ans										CAISSES DES ÉCOLES DE VITROLLES AVEC ATELIER SANTÉ VILLE (ASV)	SEMAINE MOINS D'ÉCRANS	Améliorer l'hygiène de vie (alimentation, écran, ...)	Proposer des alternatives aux écrans en proposant une programmation festive et ludique Apporter des repères aux parents sur le bon usage des écrans Valoriser le lien et les activités partagées parents-enfants Mettre en place des actions socio-éducatives mutualisées en s'appuyant en priorité sur le partenariat local existant	14 000 €		9 000 €				
		Travailler sur la prévention précoce (langage, développement socialisation,...)																					
		Améliorer l'hygiène de vie (alimentation, écran, ...)	0-25 ans parents																				
		Sensibiliser à la vie affective et sexuelle	6-25ans																				
		Encourager l'estime et la connaissance de soi / Parcours inspirants	12-25 ans										ASSOCIATION MÉDITERRANÉENNE DE SCIENCES SOCIALES APPLIQUÉES	AMBITIEUSE CAMILLE	Lutter contre les déterminismes de genres	Pour aider à ces choix importants nous allons faire intervenir des professionnels bénévoles les mercredis matins, revoir le système d'orientation après la 3ème puis nous enregistrerons des vidéos ou des podcast sur les métiers, le collège, ce qu'ils retiennent de ces 4 années. L'action continuera de se dérouler tous les mercredi matins durant 2h. Il est nécessaire que cette action soit liée aux actions du parcours avenir menées au sein du collège et avec ses partenaires.	6 400 €		4 400 €				

Enjeux stratégiques de la Cité éducative de Vitrolles	Pouvoir d'agir / Ambitions		Connaître et s'approprier son environnement proche et saisir les opportunités de l'offre du territoire Favoriser les mobilités	15-25 ans																	
			Lutter contre les déterminismes de genres	0-25 ans																	
	Pouvoir d'agir / Ambitions (suite)	3	Favoriser l'inclusion numérique	0-25 ans	2024-2026	Cf. processus d'évaluation externe	200 998 €		132 250 €	1 450 €	67 298 €	FACE SUD PROVENCE	DISCOVERY – EXPLORE TES TALENTS	Faciliter l'orientation	Faire découvrir aux collégiens scolarisés dans les collèges C CLAUDEL et H FABRE situés sur la commune de Vitrolles l'entreprise AIRBUS HELICOPTERS et les métiers de l'Aéronautique. L'enjeu de cette action est la sensibilisation des plus jeunes au monde de l'entreprise autour des objectifs suivants: - Accompagner les jeunes en zone d'éducation prioritaire dans leur parcours d'orientation entre la 4ème et la 3ème, - Contribuer à rapprocher l'école du monde de l'entreprise, - Investir des entreprises dans une démarche de responsabilité sociétale au niveau de leur territoire et les accompagner à la mise en place d'une démarche de mécénat pour favoriser l'engagement des collaborateur.trices en faveur de leur territoire par le bais d'actions solidaires,	11 700 €		3 000 €		
												SUD DRONE SYSTEM	DÉCOUVERTE DE L'OUTIL DRONE ET CERTIFICATION A1/A3 INITIATION A LA RÉALISATION DE VISITE IMMERSIVE VIRTUELLE 3D	Faciliter l'orientation	Faire découvrir aux élèves des outils de très hautes technologies qui feront peux être partie de leurs univers professionnels. Passage d'un certification délivrée par la DGAC,	17 620 €		14 000 €		
												FACE SUD	FORUM DE DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS	Faciliter l'orientation	Organisation d'un forum de découverte des métiers et des formations pour les 4 collèges de la ville Objectifs - Ouvrir le champ des possibles aux élèves en termes d'orientation - Déconstruire les stéréotypes de genre et les croyances civantes pour les élèves Commencer à élaborer une réflexion sur son orientation, à commencer par les stages qui peuvent être effectués dès la 4ème Faire naître des vocations et créer du lien entre les collégiens et leur territoire Présenter les formations existantes sur le territoire Faire découvrir les secteurs d'activités	38 150 €		23 000 €		
			Accompagner l'insertion professionnelle et sociale	16-25ans								CAMPLUS	CAMP + ORIENTATION	Encourager l'estime et la connaissance de soi / Parcours inspirants	L'objectif du projet CAMPLUS répond à une double constatation. D'une part, les jeunes issus de quartiers populaires subissent davantage leur scolarité et leur orientation professionnelle. D'autre part, ils ont une véritable marge de manoeuvre sur leur parcours si on leur en donne les moyens et qu'ils sont accompagnés. CAMPLUS a pour ambition de valoriser des pédagogies alternatives pour renforcer le pouvoir d'agir des jeunes de quartiers populaires sur leur parcours. Nous agissons pour cela à trois niveaux : 1. Savoir - Découvrir et anticiper les choix d'orientation scolaires et professionnels ; Que chaque jeune soit capable de faire des choix de parcours éclairés, 2. Vouloir - Renforcer l'envie de réussite : Que chaque jeune développe son ambition, gagne confiance en lui et lutte contre les barrières de l'autocensure. 3. Pouvoir - Développer des compétences relationnelles et découvrir ses forces : Que chaque jeune se soit équipé tant dans le savoir-être que le savoir-faire pour saisir les opportunités qui émergent.	18 000 €		15 500 €		500 €
			Faciliter l'orientation	10-25ans																	
	FAIRE SOCIETE / FAIRE ENSEMBLE	1 et 2	Favoriser l'esprit critique et la citoyenneté	5 - 25 ans	2024-2026		139 334 €		92 000 €	1 450 €	45 884 €	SEVE	VIVRE ENSEMBLE PAR LA PHILO	Favoriser l'esprit critique et la citoyenneté	Le projet s'inscrit dans le cadre de la continuité de l'action déjà menée en 2023/2024 à travers la réalisation de 12 ateliers au sein de l'école Marial auprès des cycles 1,2 et 3. A l'issue de ce projet le renouvellement a été demandé par l'établissement, le projet permet aux enfants de comprendre, d'éprouver, de vivre en actes les valeurs de la République, de développer leur pensée réflexive, leur esprit critique, leur savoir être et leur empathie.. Ce projet permet également aux parents de vivre des ateliers de philosophie	16 663 €		12 160 €		
			Créer un attachement collectif : favoriser les initiatives citoyennes pour inciter le sentiment d'appartenance	3-25 ans Parents								ASSOCIATION PLUS FORT	PROGRAMME « PLUS FORTS ENSEMBLE » : DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES	Participer à l'apaisement du climat social : relations familles, écoles et services publics / Compétences Psycho Sociales	Renforcer les compétences psychosociales (CPS) Prévenir la violence et le harcèlement Sensibiliser, impliquer et former la communauté éducative au développement des CPS Créer du lien et mener une action transversale qui crée du lien entre les partenaires (CS/Ecoles/parents/ personnel municipal) Action pour le Développement des compétences psychosociales pour les professionnels, les enfants, parents Action sur 2 ans pour les Recoltes Picasso et animu bindi que la structure périscolaire ALP et le CC.	16 200 €		16 200 €		
			Participer à l'apaisement du climat social : relations familles, écoles et services publics / Compétences Psycho Sociales	3-25 ans Parents Professionnels								COLLÉGE HENRI FABRE	PROJET DANSE ET MUSIQUE MATERNELLE ROBERT BADINTER	Participer à l'apaisement du climat social : relations familles, écoles et services publics / Compétences Psycho Sociales	cf doc Fonds de la Cité	3 000 €		1 500 €	1 500 €	
			Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité	3-25 ans								CENTRE SOCIAL SALYENS	TOUS EN SCÈNE	Créer un attachement collectif : favoriser les initiatives citoyennes pour inciter le sentiment d'appartenance	Renforcer le partenariat socio-culturel sur la ville et décloisonner les populations des quartiers en faisant leurs habitants tors d'actions culturelles Organiser des ateliers artistiques réguliers dans les quartiers et une sortie culturelle en impliquant les résidents dans la création et la production d'une comédie musicale participative Faciliter l'implication des parents dans la conception des décors, des costumes et de l'organisation du projet et de la représentation finale.	13 178 €		9 000 €		
			Prévenir la délinquance	12-25 ans																	

Enjeux stratégiques de la Cité éducative de Vitrolles																
SOUTIEN A LA SCOLARITE	1 et 2	Prendre en compte les élèves en situation de décrochage scolaire et d'exclusion	6-16 ans	2024-2026	Cf. processus d'évaluation externe	[illegible]	109 250 €	22 950 €	64239	MOM'ARTRE	L'ÉCOLE EN PENTE DOUCE	Faciliter l'accrochage scolaire et faire de la prévention précoce	Cette action s'inscrit dans l'axe "Soutien à la scolarité" de la cité éducative avec l'enjeu sur la « prévention précoce » retenu par les co-pilotes. Dans un contexte où le nouveau groupe scolaire Badinter accueille une classe de Toute Petite Section (TPS) à la rentrée avec la création d'un ALSH maternelle, l'objectif est de travailler une passerelle avec classe de TPS. Plus globalement, les constats partagés au sein des différentes instances et par les différents partenaires de la petite enfance, conduisent à mener une réflexion sur la socialisation, l'éveil langagier, corporel.... des enfants. Ce projet a comme ambition de permettre aux enfants de développer leurs compétences psychosociales au travers d'ateliers de pratique artistique, de renforcer la qualité de la relation entre le parent et l'enfant au moyen d'une activité partagée.	[illegible]	5 000 €		
										ASSOCIATION UNE AUTRE IMAGE	PETITES PIÈCES DISCUTÉES	Prendre en compte les élèves à besoins particuliers : inclusion scolaire	Le projet consiste à mettre en place des ateliers danse pour des enfants fréquentant le dispositif Ulis sur 3 écoles de la commune de Vitrolles à raison de 1h30 par semaine. En amont du projet nous rencontrons l'équipe enseignante afin de faire une première découverte des enfants scolarisés, échanger sur les pathologies des enfants et ceci afin d'appréhender au mieux la séance.	[illegible]	3 000 €		
		Prendre en compte les élèves à besoins particuliers : inclusion scolaire	3 - 16 ans							COLLÈGE HENRI FABRE	LUDOTHÈQUE J. ROUSSEAU	Faciliter l'accrochage scolaire et faire de la prévention précoce	cf doc Fonds de la Cité	[illegible]	2 000 €	2 000 €	
										COLLÈGE HENRI FABRE	MALLES AUX LIVRES LA FONTAINE	Faciliter l'accrochage scolaire et faire de la prévention précoce	cf doc Fonds de la Cité	[illegible]	2 600 €	2 600 €	
										COLLÈGE HENRI FABRE	DES LECTURES ET DU SLAM	Faciliter l'accrochage scolaire et faire de la prévention précoce	cf doc Fonds de la Cité	[illegible]	1 200 €	1 200 €	
										POINT SUD	SOLISPORT	Prendre en compte les élèves à besoins particuliers : inclusion scolaire	**Ancrer sur le long terme**, une dynamique d'engagement et de coopération entre les acteurs de la communauté éducative du territoire autour de la thématique **de l'inclusion par le sport** (solidarité / vivre ensemble / réussite éducative / « faire Cité »). Renforcer en amont, les ***enjeux de santé*** des 6-16 ans par la structuration d'un programme de **pratique sportive régulière** et d'évènements sportifs fédérateurs, passerelle entre le temps scolaire et le temps libre. Conforter, en complément de ces enjeux, les liens **entre parents et professionnels,** tout en accompagnant **leur** implication au sein du programme, notamment dans les actions proposées hors **temps scolaire,** (continuité éducative, Ecole de sport et clubs inclusifs locaux, adhésion aux grands évènements sportifs). Valoriser l'impact social du projet à tous les niveaux des parties prenantes (enfants / parents / environnement / acteurs locaux).	[illegible]	2 500 €		
		Faciliter l'accrochage scolaire et faire de la prévention précoce	0-18 ans							COLLÈGE HENRI FABRE	MALLES AUX LIVRES LA FONTAINE	Faciliter l'accrochage scolaire et faire de la prévention précoce	L'objectif de ces mallettes est de mettre un lot de documents à disposition des élèves directement dans la classe des écoles élémentaires et maternelles du réseau REP+ H. Labbe. Les documents ont pour vocation première à être prêtés aux élèves afin qu'ils en profitent dans le cercle familial. Un prêt hebdomadaire sera mis en place, organisé et géré par l'enseignant de la classe à raison d'une quinzaine de minutes par semaine. Cette action répond à la démarche "d'amener à" reconnue comme un enjeu prioritaire de la Cité éducative de Vitrolles.	[illegible]	20 000 €		
										CAISSE DES ÉCOLES DE VITROLLES	EXTENSION DU PRIX LITTÉRAIRE	Faciliter l'accrochage scolaire et faire de la prévention précoce	Le prix des incorruptibles est le premier prix littéraire décerné par des jeunes lecteurs de la maternelle au lycée. Une sélection de livres différente selon les cycles et proposée à 2 classes de 9 écoles du périmètre cité éducative. Chaque classe réceptionne 30 livres (5 exemplaires de 6 ouvrages dans la sélection du prix). Les livres restent dans l'école à la fin de l'année pour être réemployés les années suivantes. Après lecture des ouvrages au cours de l'année scolaire, les élèves votent pour leur livre préféré. Un accompagnement est proposé aux classes : des outils de lecture, des jeux,... Une manifestation conviviale de fin d'année pour les écoles vitrollaises participantes est organisée et permet aux enfants de valoriser leur travail de l'année sur ces outils. Un échange inter-école (cité éducative et hors cité éducative) est rendu possible et contribue au décloisonnement des écoles.	[illegible]	6 000 €		6 000 €
										COLLÈGE HENRI FABRE	Abonnements CLAS	Faciliter l'accrochage scolaire et faire de la prévention précoce	cf doc Fonds de la Cité	[illegible]	2 325 €	2 325 €	

Enjeux stratégiques de la Cité éducative de Vitrolles

SPORTS ET CULTURES

Développer des outils d'aide méthodologique	professionnels	2024-2026	**Cf. processus d'évaluation externe**	232 824 €	143 750 €	12 600 €	76 474 €
Accéder à l'offre de droit commun en autonomie (passerelles) : - "Aller vers" et "accompagner à" - Développer la mobilité physique, psychologique	6-25 ans						
Développer la culture scientifique	0-25 ans						
Lutter contre le décrochage d'activités de loisirs et sportifs à l'adolescence	12-18 ans						
Faire de la culture une habitude familiale	famille						

HELLO MA VIE	MA RÉUSSITE SCOLAIRE ET MA LA CRÉE	Développer des outils d'aide Méthodologique	L'action se déroule en 2 temps pour 2 types de publics. 1) Liaison cm2-6ème - réunir un groupe de 10 binômes (enfant+parent) issus des écoles primaires Raimu et Picasso afin de faciliter l'intégration en 6ème - travailler sur le potentiel des élèves, les attentes des enseignants, découvrir et acquérir les outils, techniques et méthodes favorisant l'autonomie - faciliter les temps scolaire des devoirs à la maison 2) La recherche de stage pour les futurs 3ème Encadrer les élèves de 4ème par 1/2 groupe dès juin 2024 pour construire la démarche de recherche de stage prévu en troisième démarche projet avec les étapes clés pour réussir sa recherche de stage	[illegible]	5 000 €		
VITROLLES TRIATHLON	ANIMATIONS LUDIQUES DANS LES QPV DE VITROLLES	Accéder à l'offre de droit commun en autonomie (passerelles) : - "Aller vers" et "accompagner à" - Développer la mobilité physique, psychologique	Cette action s'inscrit dans l'axe « Sports et Cultures » avec l'enjeu « accéder à l'offre de droit commun en autonomie (passerelle) » retenu par les co-pilotes. L'objectif est de lutter contre la sédentarité, de favoriser l'intégration, la mixité, et l'esprit d'équipe... Concrètement, le projet vise à mettre en place des animations « Raid » en pieds d'immeubles des quartiers QPV (2 dans les vacances scolaires), une animation multi sports le 18/10 dans le cadre d'Octobre rose, des animations parents-enfants dans les écoles de Vitrolles pour développer la pratique du vélo et aider à l'entretien, des créneaux d'entraînements ludiques parents/enfants.	[illegible]	6 000 €		
CAISSE DES ÉCOLES DE VITROLLES	CLUBS PERISCO	Accéder à l'offre de droit commun en autonomie (passerelles) : - "Aller vers" et "accompagner à" - Développer la mobilité physique, psychologique	Cette action s'inscrit dans l'axe "Sports et Cultures" de la cité éducative avec comme enjeux : "s'ouvrir au monde et vers le champ des possibles", "accéder à l'offre de droit commun", et "développer la culture scientifique" retenus par les co-pilotes. Le projet "Club Périsco" vise à "permettre aux enfants du primaire l'accès à des pratiques nouvelles dans le cadre périscolaire (accueil méridien et accueil du soir). L'engagement des parents sera recherché par un système d'inscription de l'enfant sur l'activité choisie: le(s) parent(s) s'engage(nt), sur une session de 6 à 7 semaines à laisser l'enfant sur l'accueil périscolaire pendant la durée de l'atelier sur lequel il sera inscrit. Des restitutions pourront avoir lieu avec les parents au sein de l'école.	[illegible]	12 000 €		5 700 €
COLLÈGE HENRI FABRE	MIRACLES PINS EN ROUTE POUR LES 10	S'ouvrir au monde et vers le champ des possibles	cf doc Fonds de la Cité	[illegible]	1 950 €	1 950 €	
CAISSES DES ECOLES DE VITROLLES	DANSE TA VILLE-DANSE TES JEUX	S'ouvrir au monde et vers le champ des possibles	Organiser l'événement « Danse tes jeux », le 24 juin pour la journée d'ouverture de la semaine olympique et paralympique Le projet concerne des élèves de maternelle et d'élémentaire, . Objectifs : - Placer l'élève comme moteur d'un événement fédérateur, portant des valeurs citoyennes - Intégrer en partenariat avec tous les acteurs du milieu éducatif, culturel et municipal pour créer un moment de partage dans le respect de chacun, - Refléter une image de valorisation culturelle et médiatique des élèves impliqués.	7 500 €	5 000 €		2 500 €
VITROLLES TRIATHLON	SAVOIR ROULER BLOC 3	Lutter contre le décrochage d'activités de loisirs et sportifs à l'adolescence	Formation des jeunes du primaire et secondaire à savoir rouler à vélo sur route en toute sécurité. Intervention auprès d'élèves (CM1/CM2) des écoles de Vitrolles de septembre à décembre 2024 pour un total de 10 heures sur le terrain. Encadrement en toute sécurité sur des sorties vélo en zone urbaine en respectant le code de la route et le partage de la chaussée.	[illegible]	3 000 €		
COLLÈGE CAMILLE CLAUDEL	CODE DÉCODE	Développer la culture scientifique	Développer une culture scientifique par l'initiation à la programmation Générer la montée en compétences des acteurs du territoire en sciences et technologie Initier et sensibiliser les enfants de 5 à 15 ans à la programmation, et à la culture du codage/décodage numérique (la programmation sera au service de l'accès à la culture scientifique. Développer l'ambition des filles pour les filières technologiques. Favoriser la poursuite des études scientifiques et technologiques des filles.	[illegible]	15 000 €		1 100 €

SPORTS ET CULTURES	S'ouvrir au monde et vers le champ des possibles	0-25 ans	Cf. processus d'évaluation externe					PLANÈTE SCIENCE MEDITERRANEE	CITE ÉDUCATIVE VISANT A DÉCOUVRIR LA NATURE A TRAVERS LES SCIENCES PARTICIPATIVES	Développer la culture scientifique	Par la pratique d'activités scientifiques et techniques, l'association entend notamment : susciter l'intérêt des jeunes pour les sciences et les techniques dans un esprit de découverte, favoriser leur orientation vers les filières de formation scientifique, technologique, ou d'animation, encourager les débats sur le rôle de la science face aux grands enjeux de société.	7 200 €		6 000 €			
								COLLÈGE HENRI FABRE	TIME PROJECT	S'ouvrir au monde et vers le champ des possibles	cf doc Fonds de la Cité	17 900 €		1 825 €	5 325 €	10 700 €	
								MAISON POUR TOUS VITROLLES	MUSIQUE POUR TOUS	Accéder à l'offre de droit commun en autonomie (passerelles) : - "Aller vers" et "accompagner à" - Développer la mobilité physique, psychologique	Encourager et soutenir la pratique régulière de la culture, notamment pour ceux éloignés de ces activités par leur environnement. Sensibiliser les parents aux nombreux bienfaits de la pratique culturelle sur le développement et l'épanouissement de l'individu. Établir des partenariats solides pour renforcer l'initiative culturelle sur le territoire et offrir des opportunités de pratique régulière dans le temps long.	7 600 €		5 000 €			
			Totaux	925 898 €		575 000 €	45 000 €	305 898 €					334 348 €		236 [illegible] €	18 500 €	20 850 €	800 €